

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2024

Référence
2024_54

Objet de la délibération
Création d'un poste d'agent recenseur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Date de la convocation
22/11/2024

Date d'affichage
22/11/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 29 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. COGNOT Gérard à M. MOULINNEUF Michel

Absent(s) :
Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

Objet de la délibération : Création d'un poste d'agent recenseur

Il est rappelé au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Ce dernier se déroulera pour la commune d'Argenvières du 16 janvier au 15 février 2025.

Pour assurer cette mission, Madame La Maire propose la création d'un emploi occasionnel à temps non complet pour un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de créer un poste temporaire d'agent recenseur du 03 janvier 2025 au 16 février 2025, sur une base de 151.67 heures pour la période totale. L' agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabilisé les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE. Il devra assister à deux demi-journées de formation.

- **autorise** La Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de travail à durée déterminée.

- **décide** de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base du SMIC pour la période soit 1801,80 € brut pour 151.67 heures travaillées.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 3 Décembre 2024

La Maire

Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance

M. MOULINNEUF Michel



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 03/12/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 03/12/2024